



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1424
23 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixantième session

(22-25 février 2005)

(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

**RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT CONVENUS SUR LE PLAN
INTERNATIONAL, Y COMPRIS DE CEUX ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION
DU MILLÉNAIRE, ET SUITE DONNÉE AUX TEXTES ISSUS DES
GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET
ORGANISÉES PAR LES NATIONS UNIES**

Note du Secrétaire exécutif*

Objet

L'objet du présent document est de rendre compte de la manière dont les grands axes des travaux de la CEE et les activités connexes contribuent à la réalisation, au sein de la région, des objectifs de développement qui ont été adoptés par la communauté internationale à l'occasion de grands sommets et conférences de l'ONU.

Aperçu général

Dans un premier temps, il est fait brièvement état de la participation de la CEE aux activités de suivi des conférences mondiales de l'ONU dont les thèmes se rapportent directement aux domaines d'activité qui relèvent du mandat de la Commission. Dans un deuxième temps, on y analyse le cas particulier des objectifs de développement du Millénaire (ODM) et la part de la dimension régionale dans leur réalisation. Dans un troisième temps, le degré, effectif et potentiel, de réalisation des objectifs de développement du Millénaire est brièvement esquissé. On trouvera enfin une étude de la relation entre les activités de la CEE et un certain nombre de grands objectifs convenus au milieu international, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la réduction de la pauvreté, le développement durable, les échanges commerciaux et la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement.

* Ce document a été soumis en retard car il a été retenu dans l'attente de l'autorisation de sa publication.

I. SUIVI DES CONFÉRENCES ET SOMMETS MONDIAUX

A. Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août 2002)

1. Le suivi du Sommet mondial pour le développement durable est examiné au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire (document E/ECE/1421).

B. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (Madrid, mai 2002) et Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement (Berlin, septembre 2002)

2. La *Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* appelle à «**favoriser l'application et le suivi de la Stratégie grâce à la coopération internationale**». Suivant cette orientation, le secrétariat de la CEE entreprend des initiatives visant à faciliter l'échange d'informations dans la région de la CEE sur les thèmes et politiques liés au vieillissement. En vertu des dispositions d'un Mémorandum d'accord conclu entre le secrétariat de la CEE et le Gouvernement de la République d'Autriche, le secrétariat est épaulé dans ce travail par le Centre européen de formation et de recherche en matière de protection sociale, institut affilié à l'Organisation des Nations Unies dont le siège se trouve à Vienne.

3. Il a été organisé en avril 2004 à Madrid (Espagne), en collaboration avec le Centre européen et le Ministère espagnol du travail et des affaires sociales, un atelier sur le thème «Viabilité de sociétés vieillissantes: indicateurs pour des prises de décisions efficaces». Les experts qui y ont participé ont mis en évidence des indicateurs et des indices applicables aux thèmes retenus qui pourraient orienter les décideurs et les autres parties prenantes d'Europe et d'Amérique du Nord et les aider à exécuter les engagements énoncés dans la Stratégie régionale qui intéressent les aspects économiques du vieillissement (plus précisément les premier, troisième, quatrième et cinquième engagements).

4. Un réseau de points focaux nationaux sur le vieillissement est en passe d'être créé, en coordination avec une initiative analogue du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Une enquête sur le suivi, au niveau national, de la Conférence ministérielle sur le vieillissement (Madrid 2002) est en cours. Un court questionnaire a été envoyé en octobre 2004 afin d'obtenir des renseignements sur les activités entreprises dans les États membres de la CEE pour donner suite à la Conférence de Berlin.

5. La CEE contribue périodiquement aux activités entreprises au niveau mondial pour donner suite à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement par le biais d'une coopération étroite avec la division chargée, au sein du Département des affaires économiques et sociales, de faciliter ce travail de suivi.

C. Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, mars 2002)

6. L'une des dispositions du Consensus de Monterrey consiste à «**développer le rôle des commissions régionales et des banques régionales de développement pour ce qui est d'encourager la concertation entre pays, au niveau régional, sur les politiques macroéconomiques, financières et commerciales et celles qui ont trait au développement**» (A/CONF.198/11, par. 64).

7. Depuis la Conférence, et conformément à cette disposition, la CEE a centré le plus gros de ses travaux sur les grands objectifs qui avaient été mis en évidence par la Conférence concernant la mobilisation des ressources financières internes pour le développement. Selon le document de Monterrey, l'un des grands objectifs fixés dans ce domaine précis est d'«instaurer dans chaque pays les conditions requises pour mobiliser l'épargne publique et privée qui servira à financer l'investissement nécessaire dans les biens productifs et le développement humain». Ce même document souligne par ailleurs la nécessité de mettre en place un système efficace et rentable pour la mobilisation des ressources publiques tout en reconnaissant qu'il faudrait assurer la viabilité des politiques budgétaires, préserver le rôle crucial de l'investissement dans l'infrastructure économique et sociale de base, renforcer et développer le secteur financier interne; et de promouvoir une bonne gouvernance au niveau des finances publiques et privées. Il met également en relief combien il importe d'intensifier les initiatives nationales en matière de renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines liés aux finances publiques et privées.

8. Depuis des années, l'Étude sur la situation économique de l'Europe s'intéresse de très près aux questions liées au processus de Monterrey. Le numéro 1 de la série 2001 portait sur l'épargne intérieure dans les économies en transition et sur la croissance économique et l'investissement direct étranger dans les pays en transition. Le numéro 1 de la série 2003 traitait du gouvernement d'entreprise dans la région de la CEE et le numéro 1 de la série 2004 des réformes fiscales dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

9. La CEE a organisé en décembre 2001 une réunion régionale d'experts sur les moyens de tirer parti des investissements étrangers directs et d'améliorer les flux financiers privés dans les pays en transition. Cette initiative a conclu que, du fait de leurs différentes fonctions – déterminer la croissance, contribuer à la stabilité macroéconomique et équilibrer la balance des paiements, notamment –, les capitaux étrangers doivent s'accompagner d'une vaste stratégie de gestion des entrées de capitaux, en prenant soin de concilier les impératifs de la croissance et les divers risques, compte tenu de l'ouverture croissante des économies.

10. Le Séminaire de printemps de la CEE de 2005 poursuit le débat international dans ce domaine en le centrant sur le thème suivant: «Le financement du développement dans la région de la CEE: promouvoir la croissance dans les pays en transition à faible revenu». Les principales questions à l'ordre du jour sont celles des facteurs qui déterminent les stratégies de développement et de croissance; de l'intégration économique et du commerce; et de la gestion financière et la croissance durable dans les pays riches en ressources. Dès la fin de ce séminaire, la session annuelle de la Commission démarrera avec un débat d'orientation de haut niveau dont l'un des thèmes sera consacré au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement.

D. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995)

11. Le Programme d'action de Beijing et les conclusions de la réunion de la CEE Beijing +5 encadrent les travaux de la CEE dans le domaine de l'égalité des sexes. Il a été défini dans ce cadre plusieurs activités liées à la problématique hommes-femmes axées sur l'intégration de la sexospécificité dans les politiques économiques, aidant ainsi les pays membres à renverser la tendance négative qui caractérisait la condition économique des femmes. Il a été prévu à cet effet des forums et des réunions sur l'entrepreneuriat féminin, la mise au point de statistiques ventilées

par sexe et la création d'un site Web dans ce domaine ainsi que des travaux analytiques et un dialogue politique. Pour ce qui est de ces dernières activités, l'Étude sur la situation économique de l'Europe examine périodiquement les tendances de la situation des femmes sur le marché du travail et, en janvier 2004, un colloque régional sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques économiques a réuni des représentants des mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes et des ministères compétents (économie, finances, travail et affaires sociales) de 35 États membres de la CEE d'Europe orientale et centrale et de la Communauté d'États indépendants ainsi que d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Ce colloque a conclu que des politiques destinées à valoriser l'aptitude des femmes à l'emploi, une budgétisation tenant compte des besoins des femmes, l'accès des femmes aux moyens de financement et aux biens, des régimes de pension adéquats et des réformes sociales sont essentiels à la promotion de l'égalité des sexes dans toute la région, et qu'ils auront en outre des effets quantifiables sur la croissance économique, la sécurité et la cohésion sociale.

12. La réunion préparatoire régionale de la CEE pour l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, tenue à Genève en décembre 2004, a été le troisième jalon du processus de Beijing dans la région de la CEE, après la réunion préparatoire régionale pour la Conférence de Beijing (Vienne, novembre 1994) et la réunion préparatoire pour Beijing +5 (Genève, janvier 2000). Elle a rassemblé quelque 600 participants représentant les gouvernements et la société civile de 53 pays membres, avec l'appui d'autres organisations internationales qui travaillent sur les questions de parité dans la région, à savoir le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les travaux étaient centrés sur les trois domaines visés dans le Programme d'action qui intéressent tout particulièrement la région de la CEE, à savoir les femmes dans l'économie, les mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes et la traite des femmes dans le contexte des migrations. Pour chacun de ces thèmes, la réunion a mis en évidence des bonnes pratiques, les défis à relever et les domaines où de nouvelles mesures s'imposaient; elle a également fait ressortir de nouveaux thèmes qui se sont fait jour depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing. Les résultats de cette réunion préparatoire, présentés sous la forme de conclusions des présidents, constitueront la contribution de la région de la CEE à l'examen décennal au niveau mondial, qui doit se tenir dans le cadre d'une séance plénière de haut niveau de la Commission de la condition de la femme (mars 2005, New York).

E. Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)

13. La CEE et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont organisé conjointement, en coopération avec le Gouvernement suisse, le Forum européen sur la population de 2004 (12-14 janvier 2004, Genève), réunion d'experts de haut niveau à laquelle ont participé quelque 360 experts représentant les gouvernements, les ONG, des universitaires et des instituts de recherche de 47 États membres de la CEE ainsi que des organismes de l'ONU et d'autres organismes internationaux. Elle s'est tenue dans le cadre de l'examen et de l'évaluation décennaux de la mise en œuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement, sur le thème «Problèmes démographiques: moyens d'action». Les participants se sont notamment penchés sur les changements démographiques

qui sont en train de se produire, les problèmes que posent ces changements et les politiques qui pourraient être adoptées pour y faire face. Ils ont analysé plus particulièrement les incidences de la faible fécondité, les inégalités qui existent en matière de santé dans la région de la CEE, les conséquences de la migration et la nécessité de promouvoir la cohérence des politiques, le partenariat et la diffusion des connaissances en matière de population. Le Forum a étudié la mise en œuvre des accords régionaux et mondiaux liés à la Conférence sur la population et le développement et, à ce propos, le Président a fait observer, dans le résumé des débats, que «tous les États membres de la CEE sont très attachés au Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement». Une publication à l'étude renfermant une sélection de contributions au Forum sera publiée sous le titre «The New Demographic Regime: Population Challenges and Policy Responses in Europe and North America».

II. LA DIMENSION RÉGIONALE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE (ODM)

14. De l'avis général, l'objectif n° 8 du Millénaire (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) est par essence international (il a une portée mondiale, interrégionale ou intrarégionale). Certains ont fait valoir que les autres objectifs (n°s 1 à 7) devraient être appréhendés au niveau national. Certes, il ne fait pas de doute qu'il incombe au premier chef aux acteurs nationaux (secteur public, secteur privé et société civile) d'œuvrer en faveur de ces objectifs, mais il faut reconnaître aussi que, à bien des égards, ces thèmes s'inscrivent aussi dans un cadre régional et sous-régional.

15. Le contexte macroéconomique général et l'interdépendance des économies d'une région ou d'une sous-région donnée peuvent avoir un effet déterminant sur la réalisation des objectifs du Millénaire; ce postulat se vérifie notamment en période de crise financière ou de récession économique, ces aléas ayant des effets contagieux qui pèsent sur l'objectif de réduction de la pauvreté (objectif n° 1) ainsi que sur d'autres objectifs sociaux, selon la vulnérabilité des pays aux chocs extérieurs. Cette conjugaison de problèmes conjoncturels dans un contexte global ou régional et de problèmes structurels dans un cadre national doit être étudiée dans une perspective prenant en considération les ODM. Comme indiqué dans la section A du chapitre III ci-après, la CEE a lancé des activités dans cette direction, et d'autres analyses et de nouveaux échanges de données d'expérience sur le choix des orientations pourraient être envisagés dans la région de la CEE, notamment dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est; cela pourrait se faire en association avec d'autres organisations telles que le PNUD, qui est présent au niveau national et dispose de connaissances sur les pays.

16. Certaines questions transfrontières peuvent, elles aussi, avoir des retombées non négligeables sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Ainsi, le développement des **réseaux de transport dans les pays sans littoral** et dans les régions pauvres est un important facteur de réduction de la pauvreté (objectif n° 1) car il contribue à créer de nouveaux débouchés et des activités rémunératrices; la **gestion partagée et intégrée des cours d'eau, bassins hydrographiques et lacs internationaux** contribue à la durabilité de l'environnement (objectif n° 7) car elle permet un accès sans risque à l'eau et la protection des ressources naturelles; la **prévention et atténuation des effets transfrontières de la pollution de l'air et de l'eau** est capitale pour la protection de la santé et une gestion rationnelle des ressources en eau; l'**utilisation rationnelle de l'énergie par une tarification et des réseaux énergétiques appropriés** dépasse elle aussi les frontières nationales et contribue à ce même

objectif de durabilité de l'environnement. La CEE est partie prenante dans tous ces domaines, comme il ressort de la section B du chapitre III ci-après, contribuant ainsi à la création d'un environnement régional qui donne les moyens de réaliser plusieurs de ces objectifs.

17. Le niveau régional donne la possibilité de mettre en commun les données d'expérience acquises au niveau national et de se concerter sur des questions pertinentes telles que la relation entre la croissance, l'équité et la réduction de la pauvreté; les conditions d'une réduction durable de la pauvreté; les liens entre les politiques économiques et les «ODM sociaux»; la combinaison de réformes au niveau des régimes de protection sociale «universels» et de programmes antipauvreté précis; les politiques tendant à réduire les inégalités (redistribution des avoirs, fiscalité et transferts sociaux d'une part et, d'autre part, accroissement de l'emploi et valorisation des droits de propriété des pauvres). Ces questions primordiales intéressent tous les pays du monde, mais elles doivent être traitées de diverses manières selon les conditions initiales des pays, leur histoire institutionnelle et le contexte sous-régional et régional dans lequel ils se trouvent. La CEE, qui est dotée d'une capacité d'analyse et offre une instance neutre de débat sur le choix des orientations, joue un rôle dans l'examen de ces questions, compte tenu de la communauté des objectifs et de la diversité des situations. Le Séminaire de printemps de la CEE sur la compétitivité et le Séminaire sur les disparités de revenu et les ODM illustrent cette perspective.

18. Enfin, l'effort de création d'un espace économique européen dans une Europe élargie donne de nouvelles dimensions à la région, avec d'éventuelles retombées sur les ODM, la stratégie étant que la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes favorisera les échanges et contribuera à une croissance économique soutenue avec des effets sociaux positifs pour autant que l'on se dote systématiquement de politiques régionales et nationales intégrées.

III. RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU MILLÉNAIRE DANS LA RÉGION DE LA CEE

19. *Aperçu général:* La réalisation des objectifs de développement du Millénaire est très variable selon les régions et à l'intérieur de celles-ci. Dans la région de la CEE, l'accent est mis sur les pays de la CEI et les pays de l'Europe du Sud-Est. L'un ou l'autre de ces objectifs, notamment ceux qui concernent la réduction de la pauvreté, de la mortalité infantile, de la mortalité maternelle et de la propagation du VIH/sida, seront hors de portée de près de la moitié de ces pays. Pour ce qui est de l'objectif d'un environnement durable, la situation de la plupart de ces pays représente un défi considérable, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la perte de ressources naturelles et de l'utilisation de l'énergie.

20. La Banque mondiale a établi une analyse de la situation actuelle et des perspectives en matière de réalisation des ODM axée sur les pays à revenu faible ou moyen de la région de la CEE, à savoir ceux d'Europe orientale et d'Asie centrale. La première constatation de la Banque mondiale est que, dans la plupart de ces pays, le climat très rigoureux fait que les dépenses de chauffage, d'habillement hivernal et de nourriture sont supérieures comparées à celles d'autres régions. Étant donné ces surcoûts, la Banque mondiale estime que le premier objectif (réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour) devrait être révisé, le revenu de référence devant être relevé à 2 dollars par jour. Si l'on appliquait ce critère

à l'Europe orientale et à l'Asie centrale, le pourcentage de personnes vivant en état de pauvreté passerait de 5 % (sur la base de 1 dollar par jour) à 19,5 % (sur la base de 2 dollars par jour). De même, l'objectif qui consiste à stopper la propagation du VIH/sida a été fixé par rapport à l'Afrique, où l'épidémie est déjà une réalité, tandis que, dans plusieurs pays de la CEI, le VIH/sida est en passe de se propager rapidement des groupes à haut risque vers la population au sens large. Eu égard à cette différence au niveau des caractéristiques de l'épidémie, il faudra adopter, pour les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, des indicateurs qui tiennent compte non seulement de la situation actuelle, mais aussi de la population exposée et de la vitesse de la contagion. Il en ressort qu'il faudra adapter certains des objectifs de développement du Millénaire aux circonstances régionales et sous-régionales.

21. L'interdépendance entre les objectifs, le caractère transfrontière de plusieurs d'entre eux (par exemple l'environnement et le VIH/sida) et la situation spécifique des pays de la CEI et des pays de l'Europe du Sud-Est montrent que, sous l'angle de la concertation comme sous celui de l'assistance technique, une approche régionale et sous-régionale s'impose. Tout ceci plaide en faveur d'une coordination des compétences des bureaux du PNUD et de celles des organisations régionales qui œuvrent dans cette partie de la région, y compris la CEE, afin d'optimiser les chances de voir se réaliser tous les objectifs du Millénaire dans les pays de la région concernés à l'horizon fixé.

22. Enfin, il est indispensable que le suivi de la réalisation des ODM se fasse à l'aide d'indicateurs. Il faudra mener des travaux plus poussés dans ce domaine, surtout pour élaborer des méthodes applicables aux indicateurs et pour veiller à la collecte de données fiables. La CEE a déjà entrepris ce travail, en coopération avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales et le PNUD.

A. Pauvreté

23. La réduction de la pauvreté était l'un des trois thèmes fondamentaux du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague (1995). Par ailleurs composante essentielle de la Déclaration du Millénaire, il est devenu l'objectif n° 1 du Millénaire. Sa réalisation appelle un processus de croissance soutenue doublée de politiques précises. La CEE apporte son soutien à nombre des facteurs de la réduction de la pauvreté. Ainsi, elle mène des activités liées aux politiques, normes et critères visant à créer un environnement économique propice à la croissance, au développement des échanges et à l'emploi. Elle œuvre aussi dans le domaine précis du logement social et de l'infrastructure matérielle de base dans les pays à faible revenu ou sans littoral.

24. *Politiques en matière de réduction de la pauvreté.* Une étude portant sur la pauvreté en Europe orientale et dans les pays de la CEI a été publiée dans le numéro 1 de l'Étude sur la situation économique de l'Europe. En octobre 2003, la CEE a organisé un séminaire sur les disparités de revenu et la réduction de la pauvreté dans la région. Les conclusions des différents documents qui avaient été présentés à ce séminaire ont montré que les disparités de revenu étaient chose commune et que les tendances les plus préoccupantes de la pauvreté peuvent être observées dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la CEI, qui se caractérisent par un taux de chômage élevé, une chute du revenu réel, une dégradation de la situation sanitaire, une progression de la malnutrition infantile, une aggravation de la menace causée par le VIH/sida, une dégradation du statut éducatif et une nette érosion de la portée et du niveau des régimes

de protection sociale. Le séminaire a conclu que, pour redresser la situation, il fallait élaborer une panoplie de politiques en adoptant une approche équilibrée et progressive des réformes économiques et sociales afin d'améliorer les performances économiques tout en contenant les coûts sociaux du processus de transition. Cette approche est directement liée aux défis relatifs au modèle social européen et à sa modernisation.

25. Dans le rapport qu'elle doit présenter à l'occasion de l'examen décennal du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague +10), la CEE a relevé que l'incidence de la pauvreté était apparemment restée élevée dans les sept pays à faible revenu de la région. La proportion de la population vivant de moins de 1 dollar É.-U. par jour est alarmante en Arménie (12 %), au Tadjikistan (12 %), en Ouzbékistan (19 %) et dans la République de Moldova (22 %), tandis que le pourcentage de personnes vivant en état de pauvreté avec 4,30 dollars de PPA par jour dans ces pays se situe entre 55 et 95 %. Il est proposé, dans le rapport, des principes généraux permettant d'appréhender les questions de pauvreté, d'emploi et de cohésion sociale dans ces pays et dans l'ensemble de la région.

26. *Réduction de la pauvreté et cohésion sociale dans les établissements humains.* Les décideurs ont commencé à se rendre compte de la nécessité, pour les gouvernements, d'intervenir de plus en plus, et de façon novatrice, pour aider les couches pauvres et vulnérables de leur population à satisfaire leurs besoins de logement. À cet égard, les pays ont demandé que davantage de données d'expérience soient communiquées en matière de politiques et pratiques dans le secteur de l'habitat ainsi que des lignes directrices améliorées. Pour répondre à cette demande, le Comité des établissements humains de la CEE a élaboré des lignes directrices en matière de logement social qui traitent des cadres institutionnel, juridique et économique du logement social, tiennent compte de l'expérience acquise en matière de conception de ce type de logement et analysent le rôle, au niveau de la société dans son ensemble, des politiques en matière de logement social. Ces lignes directrices visent surtout à communiquer des informations exhaustives et recueillies au terme d'un travail de recherche approfondi sur les différents instruments disponibles pour financer le logement social et y donner accès.

27. *Emploi et pauvreté.* Pour susciter un climat propice à la création d'emplois, la CEE s'est dotée d'une vaste gamme d'activités en faveur de l'entrepreneuriat dans la région. En outre, dans les pays de la CEI, la restructuration des entreprises précédemment détenues par l'État, particulièrement dans les villes et les zones à industrie unique, soulève de gros problèmes d'emploi. Pour remédier à cette situation, la CEE a organisé en novembre 2003 à Moscou, en coopération avec l'OIT, un forum régional sur les aspects sociaux et le financement de la restructuration industrielle. A été examinée à cette occasion la question de la restructuration responsable au plan social, y compris les moyens permettant de maintenir l'emploi ou d'atténuer les difficultés qui attendent les travailleurs appelés à perdre leur emploi au cours de cette restructuration. Une réunion analogue, tenue à Almaty (Kazakhstan) en novembre 2004, devrait faciliter l'élaboration de recommandations à l'intention des pouvoirs publics au sujet de la restructuration industrielle et des questions liées à l'aménagement du territoire.

28. *Transports et pauvreté.* La mise en place d'une infrastructure efficace a de profondes répercussions sur le développement économique dans l'ensemble de la région dans la mesure où elle permet de réduire le coût des transports et des transactions. À cette fin, il a été créé des réseaux de transport transfrontière actifs et la CEE contribue à l'extension de cette infrastructure dans une Europe élargie. L'application des normes, conventions et instruments internationaux

par les pays membres de la CEE a beaucoup contribué à développer les échanges et les transports internationaux, favorisant ainsi l'intégration et le développement des pays européens. De plus, l'application de ces instruments juridiques et recommandations de la CEE offre des solutions de transport efficaces aux pays enclavés ou de transit qui, à défaut de tels moyens, sont accablés par la cherté des transports et les barrières non douanières. Dans ce domaine, la CEE privilégie notamment la création de liaisons euro-asiatiques qui permettent aux pays enclavés et aux régions de ces pays qui sont touchés par la pauvreté d'élargir le champ de leurs activités économiques et commerciales. Ainsi, dans le cadre d'un projet entrepris avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, des représentants de haut niveau de 16 pays de la CEE appartenant à la région euro-asiatique sont convenus d'étudier en priorité le tracé des principales voies routières et ferroviaires reliant l'Europe et l'Asie. Cette activité correspond aussi bien à l'objectif n° 1 (réduction de la pauvreté) qu'à l'objectif n° 8 («répondre aux besoins des États enclavés», élément 14), lesquels sont étroitement liés.

29. *Commerce et pauvreté.* Les travaux que mène la CEE dans le secteur de l'infrastructure commerciale sont eux aussi rattachés au premier objectif dans la mesure où les échanges sont considérés essentiellement comme un instrument de développement. L'idée maîtresse n'est donc pas, par conséquent, de développer le commerce international en tant que fin en soi, mais plutôt comme facteur de croissance économique dans tous les pays et sous-régions, et donc d'éradiquer la pauvreté. Pour donner un exemple précis, les travaux de la CEE sur les normes de qualité des produits agricoles s'avèrent déterminants pour le développement du commerce de ces produits dans la région, et donc pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Plusieurs ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans les pays en transition dont, dernièrement, celui qui s'est tenu à Chisinau en avril 2004 à la demande du Gouvernement moldove. À cette occasion, des représentants du secteur public et du secteur privé, ainsi que des experts locaux et internationaux, ont pu examiner de façon approfondie les obstacles au développement du commerce international des produits agricoles moldoves et les solutions possibles. On a fait ainsi un bond en avant dans le traitement des questions de pauvreté dans la République de Moldova, l'un des pays les moins avancés de la région de la CEE puisque l'agriculture y est le principal facteur de croissance du PIB national.

B. Développement durable

30. Les activités de la CEE dans le domaine du développement durable sont régies par trois grands documents: Action 21, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et la Déclaration du Millénaire. En particulier, le Plan d'application donne pour mandat aux commissions régionales d'**«assurer un soutien à l'élaboration, au renforcement et à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action régionaux concertés en faveur du développement durable, en tenant compte des priorités nationales et régionales»** (par. 159) et aussi de **«promouvoir ... le développement durable dans leurs travaux»**, **«faciliter et renforcer les échanges d'expériences»**, **«aider à mobiliser une assistance technique et financière»** et **«promouvoir la participation de toutes les parties prenantes et encourager les partenariats pour soutenir la mise en œuvre d'Action 21»** (par. 160).

31. *Le processus «Un environnement pour l'Europe».* La CEE lance et met en place des politiques régionales de l'environnement depuis plus de 25 ans et sa toute dernière grande mission régionale a consisté à se charger du processus «Un environnement pour l'Europe». La Déclaration ministérielle (Kiev, 2003) a souligné l'importance du processus d'EpE en tant

qu'outil permettant de promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable dans la région. Elle a insisté aussi sur la nécessité d'intensifier la coopération, d'introduire des aspects écologiques dans le processus de transition des pays d'Europe centrale et orientale, de valoriser l'environnement par une assistance financière et économique, d'aider à améliorer l'état de santé des populations dans la mesure où il est déterminé par l'environnement et, enfin, de faire porter aux pays, individuellement, la responsabilité des problèmes d'environnement qui se posent à l'échelon mondial.

32. Ce processus servirait de cadre dans lequel la coordination des initiatives nationales et internationales en Europe pourrait être améliorée, même s'il cible plus particulièrement l'Europe centrale et orientale, régions dont la gestion de l'environnement et, de façon générale, la performance environnementale seraient ainsi valorisées. Les moyens qu'offrent à cet égard les conventions et protocoles régionaux de la CEE dans le domaine de l'environnement seront mis en évidence. Le processus «Un environnement pour l'Europe» est par conséquent un important tremplin pour la totalité de la région de la CEE, notamment pour élargir les travaux à ses parties les plus pauvres.

33. *Études de performance environnementale.* L'objectif n° 7 de la Déclaration du Millénaire préconise d'**«intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales»**. Les études de performance environnementales qui sont réalisées dans le cadre de la CEE constituent un outil à cette fin car elles passent tous les grands secteurs d'activité (agriculture, énergie, industrie, transport, etc.) des différents pays au crible des critères d'environnement et de développement durable. Ces examens exhaustifs donnent lieu à des recommandations, puis à des activités de suivi et de soutien.

34. *Gestion de la qualité de l'air.* Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable est particulièrement explicite dans ses recommandations concernant la «protection et gestion des ressources naturelles qui sont à la base du développement économique et social» (chap. IV). La pollution atmosphérique est traitée au paragraphe 39, qui recommande d'**«accroître la coopération aux niveaux international, régional et national en vue de réduire la pollution atmosphérique, y compris la pollution atmosphérique transfrontière, l'acidification et l'appauvrissement de la couche d'ozone...»**. Les émissions dans l'atmosphère de nombreux polluants sont en baisse dans la plupart des pays de la région de la CEE en raison, principalement, d'un travail concerté mené dans le cadre de la Convention CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles. Dans la région de l'EOCAC, la diminution de la pollution est due au déclin de la production économique et à la baisse de la demande d'énergie primaire. Les sources fixes qui y contribuent le plus, en volume, aux émissions de polluants atmosphériques relèvent du secteur de l'énergie et de la production de chaleur, de l'industrie minière, de la métallurgie (ferreuse et non ferreuse) et de l'industrie chimique, y compris les raffineries. Par contre, le nombre de sources mobiles est en augmentation croissante, tout comme leurs émissions. La moyenne du parc de véhicules, aussi bien public que privé, est vieillissante, d'où une progression constante de la part de ces sources dans le total des émissions nationales de particules, de NO_x, de COV et de CO. Pour aider les pays de l'EOCAC à se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution atmosphérique qui soit d'un bon rapport coût-efficacité, la CEE participe à l'élaboration de normes de gestion efficace de la qualité de l'air en Asie centrale.

35. *Gestion de l'eau*. Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable incite vigoureusement à aider les pays en transition à «**suivre et évaluer la quantité et la qualité des ressources en eau**» (par. 27), puis à «**améliorer la gestion des ressources en eau**» (par. 28).

36. Jusqu'aux années 90, les effets sur l'environnement et la santé de la pollution de l'eau, des sources non salubres d'approvisionnement en eau, d'un assainissement insuffisant et d'une hygiène médiocre ont été sous-estimés en raison, principalement, du nonaccès aux données d'environnement concernant l'Europe orientale. Selon des études récentes, 31 % de la population d'Europe vit dans des zones où le stress hydrique est élevé et où la surexploitation des ressources en eau de boisson et d'irrigation provoque de graves problèmes au niveau de l'environnement. Sur le plan de la quantité d'eau, les inondations sont devenues le problème le plus coûteux. Par ailleurs, selon des estimations remontant au milieu des années 90, 120 millions de personnes (soit une personne sur sept en Europe, y compris l'Asie centrale), dont certaines appartiennent à des groupes vulnérables tels que les jeunes et les personnes âgées, n'ont pas accès à une eau de boisson salubre ou à un assainissement satisfaisant. Des études épidémiologiques réalisées dernièrement dans la partie européenne de la région ont montré que l'eau est responsable de 5,3 % des décès et de 3,5 % des années de vie corrigées de l'incapacité (AVCI) (une AVCI représente une année de vie saine de perdue).

37. Pour réaliser l'objectif n° 7 (élément 10) de la Déclaration du Millénaire, à savoir «**réduire de moitié à l'horizon 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable**» et élaborer, à l'horizon 2005, des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau (l'un des engagements du Plan d'application de Johannesburg), des mesures précises sont entreprises dans le cadre de la Convention CEE de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC. Comme les ressources en eau transfrontières jouent un rôle de premier plan dans une région qui compte plus de 150 grands cours d'eau transfrontières, plus de 100 aquifères transfrontières et environ 30 lacs internationaux, ces mesures font en sorte que les eaux soient utilisées de façon raisonnable et équitable. Pour accroître la productivité de ces ressources, il faudra impérativement prendre des mesures spécifiques en matière de gestion de la demande et d'exploitation rationnelle de l'eau et protéger les écosystèmes qui, telles les forêts et les zones humides, sont une importante source d'approvisionnement en eau.

38. Pour réaliser l'objectif n° 7 (élément 10), à savoir un «**approvisionnement en eau potable**», il est essentiel de ratifier et de mettre en œuvre les dispositions du Protocole CEE-EURO/OMS sur l'eau et l'assainissement, relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, mais aussi de mettre en œuvre le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, qui appelle à améliorer l'accès de tous les enfants à une eau salubre et bon marché et à un assainissement satisfaisant.

39. *Sources d'énergie durable*. Le sous-programme de la CEE relatif à l'énergie durable est entièrement conforme à la Déclaration du Millénaire s'agissant des politiques et mesures correspondant aux «**besoins ... des pays en transition**» (par. 5); des «**modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle**» (par. 6) des ressources naturelles; et de l'aide à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et à la «**réduction des émissions de gaz**

à effet de serre» (par. 23). Certains de ces objectifs sont repris et précisés dans l'objectif n° 7 (développement durable), notamment dans l'indicateur n° 27 sur la «**consommation d'énergie par habitant**». Pour donner suite à ces dispositions et objectifs, le sous-programme «Énergie durable» de la CEE veut faciliter la transition vers un avenir énergétique plus viable et lancer des sources d'énergie renouvelables afin de réduire les incidences, sur l'environnement, de la production, du transport et de la consommation d'énergie. En 2004, le projet pilote «Efficacité énergétique 21» est entré dans une nouvelle phase, celle de l'élaboration de méthodes concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau local en Europe orientale afin de pouvoir appliquer la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques, dont la portée est mondiale, et certains aspects de la Convention CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. La CEE a reçu de la Fondation pour les Nations Unies une nouvelle subvention importante en faveur d'un projet de «financement d'investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques» dans les pays en transition de la CEE.

40. Suite à l'élargissement de l'Union européenne, le sous-programme «Énergie durable» favorise aussi une restructuration intégrée du secteur de l'énergie et des réformes de la législation, de la réglementation et de la tarification de l'énergie ainsi que la prise en compte de la dimension sociale de la prise de décisions en matière d'énergie. En 2003, le Comité de l'énergie durable et le Comité des politiques de l'environnement ont publié des «directives» aux fins de la réforme des tarifs de l'énergie (ECE/ENERGY/54) destinées à aider les États membres à étudier les conséquences, sur l'environnement, de leurs politiques et subventions en matière de tarification de l'énergie afin d'introduire des réformes précises. Le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable a lancé un nouveau projet d'assistance technique sur le méthane provenant des mines de charbon dans les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI avec un financement extrabudgétaire de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et le concours de la Fondation pour les Nations Unies. Ce groupe spécial continue d'étudier les aspects économiques, sociaux et écologiques de l'exploitation du charbon dans les pays en transition.

41. *Gestion durable des forêts.* L'engagement suivant est inscrit au paragraphe 23 de la Déclaration du Millénaire: «Intensifier notre action commune pour la gestion, la préservation et le développement durable de tous les types de forêt». Le Comité du bois de la CEE a axé la totalité de son programme sur la réalisation de cet objectif. Ainsi, l'examen stratégique du sous-programme terminé en octobre 2004 a réaffirmé que l'objectif primordial du sous-programme était la «promotion d'une gestion durable des forêts dans la région» (soit l'équivalent de l'engagement prévu dans la Déclaration du Millénaire). Il s'est établi à cette fin une coopération entre le sous-programme et des partenaires aux niveaux régional (la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe) et mondial (la FAO et le Forum des Nations Unies sur les forêts). La totalité des cinq domaines de travail du programme du Comité du bois (marchés et statistiques, évaluation des ressources forestières, études prospectives à long terme, aspects sociaux et culturels et questions politiques et intersectorielles) tendent à réaliser cet objectif eu égard à l'avantage comparatif, notamment au niveau de la surveillance et de l'analyse des tendances et des politiques et de la fourniture d'un forum politique.

42. Le sous-programme apporte une contribution précise dans le domaine de la surveillance de la gestion des forêts sous l'angle de la durabilité: l'un des indicateurs des objectifs de développement du Millénaire étant le couvert forestier (la superficie forestière en pourcentage

de la superficie totale des terres), cette information, qui est fournie au niveau mondial par la FAO, est recueillie et validée en Europe et dans les pays de la CEI par le sous-programme suivant des lignes directrices mondiales, elles-mêmes reposant largement sur les travaux menés dans la région de la CEE. Au niveau régional, un ensemble d'indicateurs régionaux de la gestion durable des forêts a été élaboré par la CEE en collaboration avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la CEE jouant un rôle de premier plan dans la collecte et la communication de l'information aux conférences ministérielles successives.

C. Commerce international

43. Le Consensus de Monterrey, la Déclaration du Millénaire et l'objectif n° 8 (élément 12) appellent à la «mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire». Dans ce domaine, la CEE centre ses travaux sur l'harmonisation et la normalisation techniques qui fournissent une assise commune pour le commerce des biens et des services dans la région. Il s'agit de définir des procédures et des solutions simples, transparentes et efficaces pour le commerce international et d'introduire une seule norme internationale pour l'échange de données commerciales, EDIFACT/ONU. Ces efforts contribuent à la réalisation de l'objectif global d'une coopération et d'une intégration renforcées au niveau de la région européenne afin d'édifier une zone de prospérité et de bon voisinage propices aux relations économiques et commerciales.

44. En sus de ce travail conçu pour la région dans son ensemble et élargi à d'autres régions du monde, la CEE tient à appuyer les pays en transition à faible revenu par des activités de renforcement des capacités. Elle a mis au point en particulier des outils de mise en œuvre de procédures de facilitation du commerce par ces pays ainsi que par les petites et moyennes entreprises (PME) par le biais d'un projet dénommé UNeDocs (documents électroniques de l'ONU). Il est ainsi établi un pont entre les méthodes commerciales traditionnelles et les méthodes électroniques sur la base de «documents» normalisés.

45. En outre, on ne peut obtenir d'effet durable sur un commerce soutenu et élargi que lorsque l'ouverture et la libéralisation des politiques commerciales sont conjuguées à des mesures de facilitation du commerce et des transports. Cela suppose forcément la création d'un environnement commercial ouvert et libéral assorti d'institutions opérantes et de conditions commerciales favorables, et ce grâce à des mesures de facilitation du commerce. À cette fin, la CEE est attachée à œuvrer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement. En 2002, l'OMC a coparrainé le Forum international de la CEE sur la facilitation du commerce et, par la suite, des responsables de la CEE ont contribué aux conférences ministérielles de l'OMC tenues à Tbilissi et Zagreb et à des ateliers sur le renforcement des capacités dans le sud-est de l'Europe.

D. Technologies de l'information et de la communication

46. Le Sommet mondial sur la société de l'information et la Déclaration du Millénaire appellent à la réduction de la fracture numérique. Ce thème fait l'objet de l'objectif n° 8 (élément 18), qui consiste à «mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous».

47. Pour rester compétitifs, les pays développés tout comme les pays en transition doivent réussir à exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour se transformer et édifier une société du savoir. La CEE a intégré ce principe dans ses activités (voir également le document E/ECE/1422 sur la cyberstratégie). Ainsi, la CEE a procédé dans 16 États membres à une cyberévaluation dont les résultats, conjugués aux conclusions d'une étude de la Banque mondiale sur la cyberdisponibilité des pays, font apparaître une fracture numérique croissante aussi bien au niveau de la CEE qu'à l'échelon mondial, notamment entre les pays développés et les pays en développement.

48. La région de la CEE est touchée plus que d'autres par la «fracture numérique» car elle comprend nombre des pays les plus avancés au plan numérique ainsi que des pays d'Asie centrale dont le niveau de développement des TIC est parmi les plus faibles au monde. La CEE centre ses activités sur l'aide aux pays en transition afin de leur permettre d'instaurer une économie du savoir, et ce, en resserrant les écarts et réduisant les fractures entre pays avancés et pays moins avancés dans les domaines essentiels. À cet effet, elle a coorganisé, à l'intention des pays d'Asie centrale, la «Conférence de Bichkek sur la société de l'information et la coopération régionale en matière de technologies, de l'information et de la communication pour le développement» (novembre 2004). Dans le document de clôture, les participants se sont engagés à accorder le rang de priorité le plus élevé à la mise en place d'une société de l'information et, en particulier, à renforcer l'infrastructure des TIC afin de permettre un accès économique aux services correspondants et de favoriser des applications telles que le cybergouvernement, la cybersanté, la cyberéducation, le cyberbusiness et le cybertourisme.

49. Dans l'ensemble, les travaux menés par la CEE dans ce domaine consistent à aider en matière juridique, réglementaire et normalisatrice; à fournir aux pays en transition un lieu d'information, de réunion et de conseil; et à favoriser la mise en place de nouveaux processus commerciaux et de nouvelles applications des technologies de l'information. En outre, la CEE cherche à favoriser la connexion entre les parties prenantes, dont les gouvernements, la société civile, la communauté des affaires et les organisations non gouvernementales, afin de promouvoir le processus de transition et la croissance économique.

50. La CEE coopère avec d'autres organisations à l'élaboration de méthodes de surveillance de la société de l'information. En outre, elle étudie de nouvelles technologies de transport connues sous l'appellation de systèmes de transport intelligents (STI) et introduit des dispositions concernant ces nouvelles technologies dans ses conventions et accords pertinents afin de rendre les transports plus efficaces, plus sûrs et plus conviviaux. Enfin, la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) fait valoir activement des objectifs avantageux pour tous. Des propositions législatives tendant à appliquer cette convention ont été adoptées dernièrement par la Commission européenne.
